

Procès-verbal de l'Assemblée générale 2025

Jeudi 12 juin 2025, 16h30, interpretierbar, Kasernenstrasse 23, 8004 Zurich

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2024

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport et comptes annuels 2024

a. Explications générales

Le rapport annuel et les comptes annuels 2024 présentent les activités de la coopérative et les résultats financiers. Les comptes annuels, comprenant le bilan et le compte de résultat, ont été présentés, mais tous les postes n'ont pas été expliqués individuellement et en détail.

Les comptes annuels 2024 se soldent par une perte de CHF 1'210'928. Cette perte exceptionnellement élevée est due à l'amortissement de l'immeuble situé au Zeughausstrasse 7. En raison de la décision de démolir le bâtiment pour le remplacer par une nouvelle construction, ainsi que de la perte des revenus locatifs prévue vers la fin de l'année 2024, l'amortissement a dû être effectué en 2024, conformément aux dispositions des normes Swiss GAAP RPC, bien que le chantier ne débute qu'en 2025.

La société Controva AG a procédé à la révision des comptes en mai 2025. Le rapport d'audit figure dans le rapport annuel.

b. Informations sur quelques thèmes :

- Changement au sein de la direction
Un changement de personnel est prévu au sein de la coopérative des interprètes. Après 22 ans d'activité dévouée, Bruno Marty quittera ses fonctions de direction à l'été 2026. Il reste toutefois lié à l'organisation : en tant que président du groupe spécialisé «artistes interprètes» chez Swissperform, il continuera à défendre les intérêts des artistes interprètes. La recherche d'une nouvelle direction a déjà été lancée. L'objectif est d'apporter un nouveau souffle, de nouvelles idées et de nouvelles perspectives. À partir de l'automne prochain, le comité directeur travaillera à l'élaboration d'une stratégie pour les années à venir.
- L'initiative populaire «200 francs, ça suffit! (Initiative SSR)»
L'initiative «200 francs, ça suffit!» sera soumise au vote en 2026 et fait actuellement l'objet d'une phase de préparation intensive. La coopérative des artistes interprètes est en contact étroit avec Suisseculture et d'autres organisations actives dans le domaine de la politique culturelle. La stratégie de lutte contre cette initiative sera précisée à partir de l'automne 2025. L'opposition à cette initiative est considérée comme une priorité stratégique majeure.
- Projet de construction Zeughausstrasse 7
La décision de démolir le bâtiment existant situé à la Zeughausstrasse 7 et d'y construire un nouveau bâtiment a été prise. Les travaux de démolition ont commencé en janvier 2025. La construction du nouveau bâtiment est en cours et son achèvement ainsi que l'emménagement sont prévus pour l'été 2026.



Le comité et l'organe de révision recommandent à l'assemblée d'approuver le rapport et les comptes annuels 2024.

- Le rapport annuel et les comptes annuels 2024 sont approuvés à l'unanimité en connaissance du rapport de révision.

3. Décharge des organes

- Décharge est donnée à l'unanimité au comité, à la commission de répartition et à l'organe de révision.

4. Élection des organes (conformément à la proposition de vote)

a) Organe de contrôle – réélection

- Controva AG est réélue à l'unanimité.

5. Propositions de membres

Aucune demande de la part des membres n'a été reçue.

6. Divers

Aucune autre intervention n'a lieu sous ce point.

Le président clôt l'assemblée générale à 17h30 et convie les participants à se joindre à un apéritif, au cours duquel les échanges pourront se poursuivre.

Zurich, le 12 juin 2025

Christoph Trummer

Président de la Coopérative des artistes interprètes

Bruno Marty

Directeur et rédacteur du procès-verbal